

## Un accès sécurisé par badge

Les nouveaux conteneurs sont accessibles uniquement à l'aide d'un badge. Sans badge, les conteneurs ne peuvent pas être ouverts.



1. Scannez votre badge sur la borne, le conteneur se déverrouille.
2. Ouvrez la trappe.
3. Introduisez votre poubelle dans le conteneur.
4. Veillez à bien refermer la trappe, elle se verrouillera après fermeture.

### Si votre badge n'ouvre pas le conteneur :

1. Reprenez la poubelle chez vous.
2. Signalez le problème à Everecity par téléphone au **02/430.65.00** (aux heures d'ouverture) ou par e-mail: **everecity@everecity.brussels**

Ne laissez pas votre poubelle au pied des conteneurs, cela apporte des nuisances pour les habitants et pour les équipes en charge de la propreté.

Bruxelles-Propreté ne ramasse pas les sacs poubelles au pied des conteneurs enterrés.

## Que faire de vos encombrants ?

Vos encombrants ne peuvent pas être déposés dans les zones de conteneurs enterrés, adoptez les bons gestes :

- **Bruxelles-Propreté** propose à chaque ménage le droit à 3m<sup>3</sup> gratuit par an pour des encombrants à domicile – prenez rendez-vous au 0800/981.81.
- **La commune d'Evere** propose un service spécial d'enlèvement d'encombrants de la commune – réservé aux ménages éverois – prenez rendez-vous au 02/247.62.22.
- Rendez-vous dans un **Recypark** pour déposer vos encombrants. Adresses et heures d'ouverture disponibles sur le site web: **www.arp-gan.be**

Un simple dépôt d'encombrants peut rapidement dégrader le cadre de vie de tous. **Évitons les situations comme celles-ci :**



## Nouveau dispositif de conteneurs enterrés au quartier Germinal



*Nous comptons sur votre collaboration pour faire de ce projet une réussite collective.*

*La propreté est l'affaire de tous, merci pour votre engagement.*

**Tout ce qu'il faut savoir pour une bonne utilisation**

## Votre zone de conteneurs

Chaque habitation est liée à une zone de conteneurs spécifique. Cette répartition est définie pour avoir le meilleur équilibre entre la proximité des installations pour les habitants, le même nombre d'habitant par zone conteneur afin de limiter les nuisances liées à leur utilisation.

## Les anciennes zones de dépôt disparaissent

Avec la mise en service des conteneurs enterrés, les zones de dépôt actuelles ne seront plus utilisées. Les zones seront progressivement supprimées ou fermées, comme le local situé au 36 Léger.



|        | Immeubles concernés                          | Localisation conteneurs                      |
|--------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| ZONE 1 | Renoir 1, 3, 5, 6, 10, 14<br>Degas 2         | Z1 rue Auguste Renoir<br>entre le 1 et le 3  |
| ZONE 2 | Léger 42, 44, 50, 72, 76, 80                 | Z2 rue Fernand Léger<br>entre le 44 et le 50 |
| ZONE 3 | Léger 36A, 36B, 38, 40, 46, 48<br>Degas 4, 6 | Z3 rue Fernand Léger<br>à proximité du 46    |

### Légende :

- Bulles à verre
- Bulles à vêtements

## Quels conteneurs sont disponibles ?

Les poubelles doivent être déposées dans les conteneurs poubelles adaptés. Chaque conteneur est facilement reconnaissable par sa couleur, mettez le bon sac dans le bon conteneur.

Chaque zone comporte 4 conteneurs distincts :



**Bleu : PMC**  
Bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, cartons à boisson



**Jaune : Papier**  
Journaux, magazines, cartons



**Orange : Déchets alimentaires**



**Blanc : Déchets résiduels**  
Tout ce qui ne va pas dans les autres conteneurs



Pour toute question ou pour en savoir plus sur les règles de tri, nous vous invitons à consulter le site de Bruxelles-Propreté : [www.arp-gan.be](http://www.arp-gan.be)



**Le verre** est un déchet à déposer uniquement dans la bulle à verre



**Les vêtements** propres et secs doivent être déposés emballés dans un sac et être déposés dans les conteneurs de recyclage